

# COMMUNE DE DOMONT

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 31  
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt, le jeudi douze novembre à dix-neuf heures trente  
le Conseil Municipal, sur convocation adressée le vendredi six novembre, s'est réuni  
à la Salle des Fêtes, sise Parc de la Mairie,  
sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Serge BIERRE, Madame Marie-France MOSOLO, Monsieur Laurent GUIDI, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Martin KAMGUEN, Monsieur Claude SOLARZ, Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Éric PONCHARD, Monsieur Éric PERRÉ, Madame Laurence LUBET, Madame Josette MARTIN, Madame Valérie GUERINEAU, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Hervé COMMO, Monsieur Jérôme STEMPLEWSKI, Madame Katia BLASI, Madame Carine COSTA, Monsieur Frédéric HOUSSAIS, Madame Christèle AMELINEAU, Madame Pauline MARCENAT, Monsieur Florent BALLIN, Madame Nawel BOUFARES

### POUVOIRS :

Madame Françoise MULLER, Pouvoir à Monsieur Serge BIERRE  
Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, Pouvoir à Monsieur Frédéric BOURDIN  
Monsieur Christian GAY-PEILLER, Pouvoir à Madame Josette MARTIN  
Monsieur Artur GOMES, Pouvoir à Madame Marie-France MOSOLO  
Madame Phan Maly NANTHAVONG, Pouvoir à Madame Pauline MARCENAT  
Madame Aurélie DELMASURE, Pouvoir à Madame Christèle AMELINEAU  
Monsieur Tristan LESENECHAL, Pouvoir à Madame Nawel BOUFARES

### ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Michelle HINGANT  
Monsieur Michel WIECZOREK

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Florent BALLIN

\*\*\*\*\*

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 24 septembre 2020**

*Par trente voix pour et une abstention (Mme Nawel BOUFARES)*

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du jeudi 24 septembre 2020.

### **2 – Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante**

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal du 26 mai 2020 a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à prendre des décisions à sa place afin d'améliorer le fonctionnement rapide et efficace de l'administration communale.

**Décision n° 2020-040 du 14 septembre 2020** : Signature d'une convention d'occupation entre la commune de Domont et Mme Tatiana POPOSKI pour la mise à disposition d'un appartement meublé de type T1, en rez-de-chaussée, incluant un parking, situé 6 rue des Poiriers. Cette convention a pris effet le 12 mai 2020 pour une durée de six mois, renouvelable par tacite reconduction, une fois pour la même durée. Le montant du loyer mensuel est fixé à 385 €.

**Décision n° 2020-041 du 14 septembre 2020** : Signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de Domont avec M. Roger SOLEIL et Mme Aliza SOLEIL pour la mise à disposition d'une propriété, de type T5, située 7 rue Jacques Brel. Cette convention a pris effet le 12 septembre 2020, pour une durée d'un an. Les occupants sont informés du projet futur de cession de ce bien. Le montant du loyer mensuel est fixé à 1 100 € hors charges.

**Décision n° 2020-042 du 2 septembre 2020** : Signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de Domont et Mme Delphine ETIENNE pour la mise à disposition d'une maison, de type T3, située 1 rue de la République. Cette convention a pris effet le 17 septembre 2020 pour une durée d'un an. Le montant du loyer mensuel est de 460 € hors charges.

**Décision n° 2020-043 du 14 septembre 2020** : Signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune et M. Rémy DE WAËLE pour la mise à disposition d'une maison à usage d'habitation, élevée sur cave partielle, de type T4, située 27 rue de la Mairie. Cette convention a pris effet le 1<sup>er</sup> octobre 2020, pour une durée d'un an. Le montant du loyer mensuel est de 680 €, hors charges.

**Décision n° 2020-044 du 14 septembre 2020** : Signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de Domont et le Stade Domontois Rugby Club pour la mise à disposition d'une maison d'habitation, de type T5, située 89 rue d'Ombreval. Cette convention a pris effet le 14 septembre 2020 pour une durée d'un an. Le montant du loyer mensuel est de 250 €, hors charges.

**Décision n° 2020-045 du 5 octobre 2020** : Attribution d'un marché subséquent pour les travaux de peinture dans le Stade Jean Jaurès avec la société LES PEINTURES PARISIENNES (92400 Courbevoie) pour un montant de 5 692,60 € HT (A prix forfaitaires).

**Décision n° 2020-046 du 2 octobre 2020** : Signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de Domont et M. Christophe DOMAN et Mme Agnès DOMAN pour la mise à disposition d'une maison à usage d'habitation, de type T5, située 64 rue de la République dit « Le Chalet ». Cette convention prend effet à compter du 26 novembre 2020, pour une durée d'un an. Le montant du loyer mensuel est de 950 € hors charges. Les occupants sont informés du projet futur de cession de ce bien.

**Décision n° 2020-047 du 28 septembre 2020** : Attribution d'un marché à procédure adaptée de fourniture de produits d'entretien pour les services communaux, lot 1 « Fourniture de produits d'entretien » pour les services techniques avec la société SAS Société de distribution Hygiène et Essuyage (95223 Herblay) pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT (à prix unitaires). Le marché est conclu pour un an et reconductible trois ans.

**Décision n° 2020-048 du 28 septembre 2020** : Attribution d'un marché à procédure adaptée de fournitures et produits d'entretien pour les services communaux, lot 2 « Fourniture de produits d'entretien pour la cuisine centrale » avec la société MISEREY REGNAULT NETTOYAGE (95260 Beaumont sur Oise) pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT. Le marché est conclu pour un an reconductible trois ans.

**Décision n° 2020-049 du 28 septembre 2020** : Attribution d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de couverture du chalet d'athlétisme au Stade des Fauvettes avec la société SCOP UNION TECHNIQUE DU BATIMENT (93695 Romainville) pour un montant de 3 350,10 € HT (à prix forfaitaires).

**Décision n° 2020-050 du 14 octobre 2020** : Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une mission d'assistance à l'archivage. La durée de cette mission est estimée à environ trois semaines pour un coût estimé à 5 031 €, elle concerne la prise en charge de 14,00 ml d'archives au service urbanisme.

**Décision n° 2020-051 du 15 octobre 2020** : Signature d'une convention de mise à disposition d'un car municipal avec chauffeur entre la commune de Domont et le Stade Domontois Rugby Club, pour les journées du 6 décembre 2020 (Domont - Antony) et du 7 mars 2021 (Domont - Plaisir), représentant un coût respectif pour ces deux journées à 445 € TTC et 444 € TTC. Ces montants correspondent à la rémunération du chauffeur, du coût de carburant et de l'usure kilométrique du véhicule.

**Décision n° 2020-052 du 19 octobre 2020** : Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant des concessions funéraires. Cette modification porte sur l'augmentation de l'encaissement de la régie de recettes concessions funéraires qui est fixé à 3 000 € au lieu de 1 200 €.

**Décision n° 2020-053 du 2 novembre 2020** : Attribution d'un marché à procédure adaptée de fourniture administratives et scolaires, lot 1 « Fournitures de bureau et ramettes de papier » avec la société ALDA MAJUSCULE SAS (93110 Rosny sous Bois), pour un montant maximum annuel de 40 000 € HT pour la ville et de 3 000 € HT pour le CCAS. Le marché est conclu pour un an reconductible une fois.

**Décision n° 2020-054 du 21 octobre 2020** : Signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de Domont et Mme Françoise FONTAINE pour la mise à disposition d'un appartement, de type T3, situé 2 rue Auguste et André Rouzée. Cette convention a pris effet au 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour une durée d'un mois renouvelable, par tacite reconduction, pour une période de un mois. Le montant du loyer mensuel est fixé à 230 €, hors charges.

**Décision n° 2020-055 du 28 octobre 2020** : Signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de Domont et l'association TREMPLIN 95 pour la mise à disposition d'un local situé au rez-de-chaussée 84 avenue Jean Jaurès. Cette convention a pris effet au 20 septembre 2020 pour une durée d'un an. Le montant de la redevance mensuelle est de 500 € hors charges.

\*\*\*\*\*

#### **AFFAIRES GÉNÉRALES :**

##### **3 – Adhésion de la commune de Bièvres (91) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (DEL-2020-101)**

*Le Conseil Municipal*

AUTORISE l'adhésion de la commune de Bièvres (91) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz, d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques.

##### **4 – Désignation de représentants au Groupement d'Intérêt Public Maximilien (DEL-2020-122)**

*À l'unanimité, le Conseil Municipal,*

DESIGNE Monsieur Laurent GUIDI, Maire-adjoint délégué aux marchés publics, en qualité de représentant titulaire et Madame Laurianne DE SUTTER, responsable du service des marchés publics, en qualité de représentante suppléante, au sein des instances du Groupement d'Intérêt Public Maximilien

AUTORISE Monsieur Laurent GUIDI à signer tous actes relatifs à l'adhésion au GIP Maximilien

##### **5 – Désignation de représentants à l'Office Municipal du Sport (DEL-2020-123)**

*À l'unanimité, le Conseil Municipal,*

RAPPELLE que Monsieur le Maire siège au sein de l'Office Municipal du Sport en qualité de membre de droit,

DESIGNE les représentants du Conseil municipal à l'Office Municipal du Sport :

- Madame Josette MARTIN
- Monsieur Hervé COMMO
- Monsieur Artur GOMES
- Madame Aurélie DELMASURE
- Monsieur Éric PONCHARD

**6 – Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (DEL-2020-124)**

*À l'unanimité, le Conseil Municipal,*

S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté d'agglomération PLAINE VALLEE

**URBANISME :**

**7 – Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (DEL-2020-125)**

*À l'unanimité, le Conseil Municipal,*

PREND ACTE de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au sein du conseil municipal.

PREND ACTE que l'autorité environnementale sera consultée sur la nécessité d'établir ou non l'évaluation environnementale de la mise en œuvre du plan local d'urbanisme, compte tenu de ces orientations.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**RESSOURCES HUMAINES :**

Arrivée de M. Laurent GUIDI à 19 h 58

**8 – Personnel communal : suppression de la prime d'installation (DEL-2020-126)**

*À l'unanimité, le Conseil Municipal,*

APPROUVE la suppression de l'attribution de la prime dite spéciale d'installation à compter du 15 novembre 2020.

**9 – Personnel communal : Modification du tableau des effectifs (DEL-2020-127)**

*À l'unanimité, le Conseil Municipal,*

APPROUVE le tableau des effectifs de la commune au 12 novembre 2020, ci-dessous, prenant en compte l'ensemble des modifications décidées au cours de la présente séance ;

PRECISE que le tableau des effectifs vaut confirmation de création de postes, tous emplois, filières et statuts confondus.

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS ETAT DU PERSONNEL au 12 NOVEMBRE 2020</b>			
<b>GRADES OU EMPLOIS (1)</b>	<b>CATEGORIES</b>	<b>effectif budgétaire NOVEMBRE 2020</b>	<b>EFFECTIFS POURVUS</b>
<b>EMPLOIS DE DIRECTION</b>		<b>3</b>	<b>3</b>
Directeur général des services (10-20 000 hab.)	A	1	1
Directeur général Adjoint des services (10-20 000 hab.)	A	2	2
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE ①</b>		<b>65</b>	<b>46</b>
Attaché hors classe	A	1	1
Attaché principal	A	1	0
Attaché	A	9	7
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	8	7
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	0
Rédacteur	B	4	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	10	7
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	20	17
Adjoint administratif	C	10	6
<b>TECHNIQUE ②</b>		<b>140</b>	<b>109</b>
Ingénieur principal	A	1	1
Ingénieur	A	3	2
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	1

Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0
Technicien	B	5	3
Agent de maîtrise principal	C	7	6
Agent de maîtrise	C	5	4
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	5	3
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	14	13
Adjoint technique (dont 3 CDI)	C	51	37
Adjoint technique TNC (dont 10 CDI)	C	46	39
<b>SOCIALE③</b>		<b>29</b>	<b>19</b>
Conseiller socio éducatif	A	1	1
Assistant socio-éducatif	B	2	0
Educateur territorial de jeunes enfants 1 <sup>ère</sup> classe	A	4	3
Educateur territorial de jeunes enfants 2 <sup>ème</sup> classe	A	2	1
Moniteur éducateur	B	1	0
agent social principal de 2nd cl	C	0	0
Agent social	C	1	1
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe (dont 1 CDI)	C	8	7
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	10	6
<b>MEDICO-SOCIALE④</b>		<b>19</b>	<b>13</b>
Cadre de santé 1 <sup>ère</sup> classe	A	1	1
Puéricultrice cadre de santé	A	0	0
Puéricultrice hors classe	A	1	1
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	0
Puéricultrice de classe normale	A	1	0
Infirmière en soins généraux hors classe	A	1	1
Infirmière classe supérieure	B	1	0
Infirmière classe normale	B	1	0
Auxiliaire de puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3
Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	5
Psychologue Hors classe TNC	A	0	0
Psychologue classe normale TNC	A	1	1
Médecin (vacataire)	A	1	1
<b>MEDICO-TECHNIQUE⑤</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Néant			
<b>SPORTIVE ⑥</b>		<b>2</b>	<b>0</b>
Educateur des APS TNC	B	2	0
<b>CULTURELLE ⑦</b>		<b>11</b>	<b>5</b>
Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	0
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1
Assistant de conservation	B	1	0
Assistant d'enseignement artistique TNC	B	2	0
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1
Adjoint du patrimoine	C	3	2
<b>ANIMATION ⑧</b>		<b>110</b>	<b>87</b>
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	2
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	3	2
Animateur territorial	B	1	1
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3
Adjoint d'animation territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	5
Adjoint d'animation	C	21	14
Adjoint d'animation TNC (dont 4 CDI)	C	72	60

<b>POLICE MUNICIPALE ⑩</b>		<b>15</b>	<b>7</b>
Chef de service police municipale principal de 1ère classe	B	1	1
Chef de service police municipale principal de 2ème classe	B	1	0
Chef de service police municipale	B	1	0
Brigadier chef principal	C	5	4
Gardien Brigadier	C	7	2
<b>AUTRES ⑩</b>			
<b>(Date de création)</b>	CATEGORIES		<b>EFFECTIFS POURVUS</b>
	-2		
Collaborateur de cabinet (11/07/1995 – 22/12/1999 – 13/12/2010)		1	1
Chargé de mission Urbanisme Opérationnel (17/03/2016)	A	1	0
Assistante maternelle (21/03/1996 – 07/01/2003)	C	25	21
		27	22
	<b>TOTAL</b>	<b>421</b>	<b>311</b>

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du jeudi 12 novembre 2020, est levée à 20 h 00*



Frédéric BOURDIN  
Maire de Domont

